



Virement bancaire promesse unilatérale de vente

Par **JeanM92**, le **03/07/2014 à 22:13**

Bonjour,

j'ai rendez-vous la semaine prochaine chez un notaire pour signer une promesse unilatérale de vente.

Avant la signature de la promesse, le notaire (je précise qu'il s'agit du notaire du vendeur, je n'ai pas de notaire) me demande de verser , par virement bancaire, 5% du prix total de l'acquisition 2 jours avant la signature de la promesse, de manière à avoir l'argent le jour de signature.

Est-ce une pratique normale de verser l'indemnité d'immobilisation 2 jours avant la signature de la promesse ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **04/07/2014 à 08:11**

Bonjour,

Si c'est vraiment une promesse unilatérale de vente comme vous le dites, vous n'avez certainement pas de séquestre à verser puisque vous, acheteur, n'êtes pas engagé par cette procédure qui n'engage que le vendeur.